

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 21 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 14 novembre 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Jean Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Anne DUNAN procuration à Philippe CARRERE
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Jean-Laurent PEREZ,
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **10 octobre 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **10 octobre 2022** est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE LIAISON POUR LA CHAUFFERIE ECOLE/GYMNASE (96-2022)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°76-2022 du 18 juillet 2022, le conseil municipal avait retenu le bureau d'études SETES pour concevoir la liaison entre les deux chaufferies du gymnase et de l'école. Celle-ci doit permettre de sécuriser la saison de chauffe 2022-2023 et d'envisager la création d'une seule chaufferie pour les deux bâtiments.

Après consultation de trois entreprises, la commission d'appel d'offre, au vu de l'analyse du bureau d'étude, propose de retenir la Société d'exploitation du bâtiment (SEDB) pour un montant de 34 173,13 € HT.

Monsieur le Maire présente le devis à l'assemblée en détaillant chaque étape des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, les membres présents et représentés, décide :

- De retenir la proposition de la Société d'exploitation du bâtiment (SEDB) pour un montant de 34 173,13 € HT
- D'autoriser Monsieur le maire à signer les documents correspondants et toutes pièces afférentes

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau

